



## Appel à contribution

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est est engagée en faveur de l'amélioration de la qualité éducative des Accueils Collectifs et Educatifs de Mineurs (ACEMs) sur le territoire.

A ce titre, elle organise depuis 2017 un programme régional de formation continue à destination des équipes éducatives (directeur/trice et animateur/trice) des ACEMs de la région Grand Est.

Cet appel à contribution a pour objet :

- D'informer l'ensemble des acteurs éducatifs de la région de l'existence du plan de formation,
- De permettre à l'ensemble de ces mêmes acteurs de faire des propositions de contenus de formations en direction des équipes éducatives en ACEMs.

### 1. Eléments de cadrage

- Les propositions de formations devront s'attacher à apporter des éléments de connaissances et des outils, afin d'impulser une réflexion permettant l'évolution de la compréhension des enjeux éducatifs et des pratiques professionnelles des participants.
- Le plan de formation se structure autour d'axes thématiques :
  - Plan mercredi
  - Connaissance du public
  - Approches et démarches pédagogiques
  - Activités pédagogiques
  - Pratiques culturelles

Vos propositions de contenus devront correspondre à ces thématiques.

- Chaque formation devra mobiliser des méthodes de pédagogie active (travail de groupes, méthodes ludiques, mises en situation...).
- Chaque formation proposée sera construite sur un format d'une journée de 7h. Il sera possible exceptionnellement d'étendre à 2 jours (14 heures) si le contenu nécessite une intervention plus longue.
- Les formations sont gratuites pour les participants, les frais pédagogiques étant pris en charge par la DRDJSCS.



## 2. Territoires

Le plan de formation est déployé sur l'ensemble du territoire Grand Est.

Dans la planification des actions de formation, chaque département accueillera à minima une session de formation. Nous veillerons à ce que les actions organisées sur le territoire se fassent en complémentarité de l'offre de formation parfois déjà existante.

Nous serons particulièrement attentifs à la capacité des organisateurs à diffuser leur offre sur plusieurs territoires à l'échelle de la région Grand-Est.

## 3. Structures éligibles

Les structures éligibles sont celles dont le siège social est dans le Grand Est. Nous souhaitons en effet mobiliser et valoriser les ressources de notre territoire.

Les formations sont ouvertes aux acteurs des territoires et ne peuvent correspondre à une offre de formation interne ou réservée aux adhérents d'un seul réseau.

## 4. Diffusion de l'offre de formation – communication

L'offre de formation est publiée sur le [site internet de la DRJSCS Grand Est](#).

Une information est adressée à l'ensemble des organisateurs ACEMs par chaque Direction Départementale Interministérielle (DDCS ou DDCSPP).

Chaque organisme assurant une session de formation peut diffuser l'offre dans ses réseaux.

## 5. Suivi administratif de l'offre de formation

Les services de la DRDJSCS assurent les tâches suivantes :

- Inscription des participants,
- Convocation (sur la base des informations délivrées par les organismes),
- Réalisation et transmission à l'organisme des feuilles d'émargement,
- Transmission à l'organisme de l'outil d'évaluation pour diffusion aux participants,
- Envoi des attestations de présence à l'organisme pour diffusion aux stagiaires.
- Aide dans la recherche de locaux pour le déroulé des formations.



### L'organisateur de formation s'engage à :

- Transmettre à la DRDJSCS une fiche signalétique de présentation des contenus de la formation (objectifs, contenus, effectifs, référent pédagogique, horaires, dates et lieux),
- Transmettre aux services de la DRDJSCS à l'issue de la formation la fiche d'émargement complétée ainsi que les grilles d'évaluation des stagiaires.
- Transmettre à la DRDJSCS un bilan qualitatif comprenant les éléments suivants : temps forts de la journée et ressentis des formateurs sur l'organisation et le déroulement de la journée).

## **6. Instruction des demandes**

Les propositions de formations devront être présentées en utilisant le [dossier Cerfa n°12156\\*05](#).

Les dossiers devront impérativement parvenir à la DRDJSCS du Grand Est avant le 15 février 2019 :

- Par mail sur l'adresse : [drdjscs-ge-loisirs-educatifs@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-ge-loisirs-educatifs@jscs.gouv.fr)
- Les dossiers signés devront être adressés par voie postale à l'adresse suivante :

DRDJSCS - Pôle Jeunesse-vie associative  
Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

Seuls les dossiers complets seront examinés.

## **7. Modalité de financement**

Un forfait sera attribué par journée de formation. Celui-ci s'élève à 800€.

Votre proposition devra être construite sur cette base. Vous détaillerez l'ensemble des frais.

Nos services se tiennent à votre entière disposition si vous souhaitez des éléments complémentaires pour répondre à cet appel à contribution.

### **Dossier suivi par :**

Amélie GHIRARDI  
03.88.76.79.83  
[amelie.ghirardi@jscs.gouv.fr](mailto:amelie.ghirardi@jscs.gouv.fr)

Marie LEONHARDT  
03.88.76.80.83  
[marie.leonhardt@jscs.gouv.fr](mailto:marie.leonhardt@jscs.gouv.fr)